

À PROPOS DU TITRE

**Administrateur agréé (Adm. A.)**

Encadré par l'Ordre des administrateurs du Québec, le titre Adm.A. constitue un gage de protection, d'intégrité et d'excellence en gestion et en gouvernance.

Privilégiez une saine gouvernance et une gestion responsable  
Faites affaire avec un ou une Adm.A.

Favoriser une personne ayant le titre  
Adm.A., c'est choisir :

Un sceau de garantie



- ✓ Un code déontologique exhaustif et rigoureux
- ✓ Une assurance responsabilité professionnelle qui couvre la pratique
- ✓ Un ordre qui encadre la profession et veille à la protection du public

Un gage d'excellence



- ✓ La volonté d'agir selon les plus hauts standards de la pratique
- ✓ Une validation externe des compétences et une formation en continu
- ✓ Outillé pour une pratique responsable de la gestion et de la gouvernance

Le saviez-vous ?

L'Adm. A. doit engager pleinement sa responsabilité civile dans l'exercice de ses activités professionnelles. Impossible de s'y soustraire, même en invoquant la responsabilité d'une autre personne ou de la société qui recourt à ses services.

Le petit +

Les Adm.A. doivent suivre des formations en continu. L'Ordre offre d'ailleurs une programmation couvrant une variété de risques économiques, sociaux et environnementaux, de l'éthique au développement durable, en passant par le harcèlement et la communication.

Favoriser une pratique professionnelle  
saine et responsable,  
opter pour une personne ayant le  
titre Adm.A.

Pour vérifier l'appartenance d'un ou  
d'une Adm.A. à l'Ordre,  
utilisez le Bottin des membres au  
[adma.qc.ca/repertoire](http://adma.qc.ca/repertoire)